



# AEDUERP - Aide à l'Elaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Dernière mise à jour le 04/10/2020

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Formation permettant au personnel désigné dans le cadre de la démarche d'Évaluation des Risques, de maîtriser les méthodes et outils nécessaires, afin de réaliser et poursuivre la mise à jour du DUERP, obligatoire pour toute organisation assujettie au Code du Travail.

## COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Être capable d'identifier la réglementation liée à l'Évaluation des Risques et à la Santé Sécurité au Travail.
- Être capable de dégager les enjeux humains, sociaux, financiers et juridiques liés à une démarche de prévention.
- Être capable de définir une méthodologie d'Évaluation des Risques adaptée à ses besoins et contraintes.
- Être capable de concevoir et suivre son DUERP.

## PUBLIC CONCERNÉ

Chefs d'entreprises, chefs d'établissement publics et privés, personnes chargées de la santé et de la sécurité, devant concevoir et mettre à jour le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER).

## MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUE

A l'issue de la formation, chaque participant se voit remettre :

- ❖ une Attestation individuelle de formation établissant les compétences acquises au cours de la formation
- ❖ l'accès au livret dématérialisé reprenant les enseignements clés de la formation via extranet participant

## Profil du / des Formateur(s)

Formateur en Santé et Sécurité au Travail.

Réf.	
Contact	0633788531 <a href="mailto:contact@pulsart-formation.com">contact@pulsart-formation.com</a> <a href="http://www.pulsart-formation.com">www.pulsart-formation.com</a>

## PRÉ-REQUIS

Aucun

## MODALITES D'ÉVALUATION

La formation est évaluée au niveau théorique grâce à un QCM tandis que l'acquisition des connaissances pratique est évaluée de manière sommative au cours des différents ateliers et exercices de mise en situation.



Niveau

Formation permettant au personnel désigné dans le cadre de la démarche d'Évaluation des Risques, de maîtriser les méthodes et outils nécessaires, afin de réaliser et poursuivre la mise à jour du DUERP, obligatoire pour toute organisation assujettie au Code du Travail.



Modalité

La formation Aide à l'élaboration du document unique est une véritable "formation-action" qui met le salarié et son environnement de travail au coeur du programme de formation. La pratique est mise à l'honneur et représente environ 60% du temps de formation.



Effectif par session

à participants



Durée

3 jours (21 heures)

## PROGRAMME

---

**Partie théorique (40 %) :**

- Les acteurs de la prévention.
- Accidents de travail, de trajet et maladies professionnelles.
- Obligation d'évaluation des risques dans le Code du Travail.
- Modalités de réalisation du document (forme, contenu).
- Outils d'analyse et méthodes, association d'autres participants à l'évaluation.
- Modalités d'évaluation des risques selon l'activité de l'établissement.
- Suivi du document unique et planification des actions de prévention.
- Lien avec l'analyse de la pénibilité.

**Enseignements pratique (60%) :**

- Travaux de sous-groupe.
- Exercices d'évaluation in situ.